Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260917-DCM_2026_0104-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026**

2026-104

Le mercredi 16 septembre 2026, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le jeudi 10 septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 15	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 12	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :

Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Monsieur PLANCHON, Monsieur BRETT, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN, Monsieur BERTRANDA, Monsieur RIBEIRO, Madame PANNIER, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :

Madame BADILLER à Madame GUEYE
Madame BOURGEOIS à Monsieur NIZOU
Madame DE JENLIS à Monsieur PLANCHON
Monsieur DUFRESNE à Madame PANNIER
Monsieur FLEUREAUX à Madame LAMBERT
Madame LAGREE à Madame BOISNIER
Monsieur LE TREUT à Monsieur JALLAIS
Madame LECRUT-CHARNAVEL à Monsieur BRETT
Madame LEFAY à Monsieur BERTRANDA
Madame MARTINEAU à Monsieur DUCHESNE
Monsieur VARANNE à Monsieur DUPONT
Madame PAVERO à Monsieur GUERTIN

ABSENT EXCUSES :

Monsieur FIELD
Madame RUFET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur BRETT

Décision Modificative n°1

Le projet de maintien et de réaménagement d'un service postal dans le bâtiment situé Allée Pierre Mendes France à Chinon « Quartier des Hucherolles » implique une modification du budget.

Il est proposé au Conseil une décision modificative sur la base de :

- 70K€ de recettes de subventions supplémentaire octroyées par La Poste pour ce projet
- 88K€ de dépenses de travaux d'agencement qui seront effectués par la Ville de Chinon.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé au conseil, par le biais de cette décision modificative, de diminuer de 18K€ les dépenses imprévues inscrites au budget primitif pour 50K€ sur l'opération 209 « Administration Générale »

Vu la délibération n°2026-020 en date du 10 mars 2026, adoptant le Budget primitif de la Ville de Chinon ;
Vu la délibération n°2026-082 en date du 30 juin 2026, adoptant le Budget Supplémentaire de la Ville de Chinon,

DECISION MODIFICATIVE N°1 du Budget Ville de Chinon - 50100

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes		Crédits ouverts avant DM	DM1
Opération/Chapitre/ Article	Libéllés	Montant	Montant
209/13/1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	0,00 €	70 000,00 €
TOTAL RECETTES			**70 000,00 €**

Dépenses		Crédits ouverts avant DM	DM1
Opération/Chapitre/ Article	Libéllés	Montant	Montant
209/23/2313	Constructions	0,00 €	88 000,00 €
209/21/2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00 €	-18 000,00 €
TOTAL DEPENSES			**70 000,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ***ADOPTE** la Décision Modificative n°1, équilibrée en section d'investissement à hauteur de 70 000€.*

Fait à Chinon, le 17 [illegible]026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication